



LETTRE OUVERTE AUX CANDIDATS A LA DEPUTATION

AAPE de Palaiseau
aape.palaiseau@gmail.com

Palaiseau, le 03 juin 2022

Mesdames et Messieurs les candidats à la députation sur la 6^e circonscription de l'Essonne,

Nous, Association Autonome des Parents d'Élèves de Palaiseau¹, affiliée UNAAPE, souhaitons vous interpeller sur les difficultés récurrentes dans nos établissements scolaires. Depuis deux décennies, avec une accélération ces dernières années, les parents et les représentants de parents d'élèves s'épuisent chaque année à alerter², régulièrement, sans réponse à nos courriers et sans succès, l'**IA-DASEN de l'Essonne**³, la **Rectrice de l'Académie de Versailles** et le **ministre de l'Éducation Nationale** sur la dégradation de la qualité du service public de l'Éducation dans nos établissements scolaires.

La **liste des constats** de cette dégradation est longue et les conséquences sont dramatiques pour les élèves (une perte de chance, une baisse du niveau scolaire... etc.) et les enseignants (une très forte dégradation des conditions d'enseignement, une pénurie d'enseignants inédite... etc.) :

- Des **classes surchargées à l'école primaire avec des normes d'effectifs⁴ qui dégradent les conditions d'apprentissages des élèves** rendant impossible l'accompagnement des élèves en difficulté par les enseignants⁵. **En collège et lycée, des risques de fermeture de classes arbitraires en vue de faire des économies et sans que les effectifs ne le justifient.**
- L'**absence de prise en charge des élèves en difficulté** dans les écoles **faute d'enseignants ou intervenants spécialisés (RASED, AESH)** pour prendre en charge les élèves à besoins (difficultés scolaires ou comportementales, troubles de l'attention, de l'apprentissage, etc.). Dans certaines écoles, les enseignants du 1^{er} degré ne font même plus les demandes de prises en charge conscients du manque de personnel dans le dispositif RASED, soit entre 10 et 20% des effectifs d'une classe laissés à l'abandon chaque année ;
- Un **sous-dimensionnement des brigades d'enseignants remplaçants** et donc des milliers d'heures d'enseignement définitivement perdues⁶ pour les élèves. Dans les écoles de Palaiseau, environ 50% des remplacements sont effectifs en élémentaire et 40% en maternelle. En collège et lycée, les absences de moins de 15 jours dont le remplacement échoit au chef d'établissement n'ont, dans la quasi-totalité des cas, pas de solution de remplacement. Pour les absences de plus de 15 jours, dans de très nombreux cas, le Rectorat est dans l'incapacité d'assurer les remplacements.

Nous [avons sollicité à plusieurs reprises Madame la députée Atger](#), suppléante de Madame de Montchalain, sur ces dysfonctionnements consécutifs à deux décennies de réformes mettant à mal le

¹ L'association AAPE de Palaiseau a pour mission d'aider et représenter les parents d'élèves, coopérer avec les organismes concernés par l'enseignement public, respecter et promouvoir les principes et valeurs du mouvement autonome de parents indépendants fondé par l'UNAAPE.

² > 40 lettres RAR par an : [non remplacements d'enseignants](#), absence de **Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED)** dans les écoles de Palaiseau, [carences](#) dans le code de l'Éducation, etc.

³ Inspecteur d'Académie - Directeur académique des services de l'Éducation nationale

⁴ La norme départementale en Essonne considère un effectif de 30 élèves dans une classe de maternelle comme une norme acceptable https://91.snuipp.fr/IMG/article_PDF/article_449.pdf

⁵ Situation qui épuise les enseignants, dont certains se retrouvent par la suite en arrêt maladie.

⁶ La FCPE dénombre un minimum de 55 000 heures de cours perdues pour les élèves depuis septembre 2021.



LETTRE OUVERTE AUX CANDIDATS A LA DEPUTATION

fonctionnement des établissements scolaires et amplifiés par les réformes du ministre Blanquer inapplicables et/ou contre-productives :

- 2000-2012 : le **non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite** aboutit à la **perte de plus de 150 000 enseignants**. Ce déficit ne sera jamais rattrapé et 7900 postes de professeurs du secondaire ont encore été supprimés depuis 2017.
- 2008 : **destruction des RASED**. Le RASED de Palaiseau est passé de 5 à 2 postes de maître G dont l'un n'est pas pourvu et de 7 à 4 postes de maîtres E dont l'un n'est pas pourvu. A ce jour la perte d'effectif dans les RASED se poursuit avec le non-remplacement d'une partie des maîtres partant en retraite.
- 2015 : au collège, **suppression de l'accompagnement personnalisé** en petits effectifs par les professeurs pour les élèves en difficulté. La création du dispositif Devoirs Faits ne peut remplacer un soutien individualisé par les professeurs pour leurs élèves les plus fragiles.
- 2017 : Baisse des « **Dotations Horaires Globales** » (DHG) dans le 2nd degré à but purement économique et sans autre considération. **La répartition de la DHG en Essonne consiste depuis de nombreuses années à « déshabiller Pierre pour habiller Paul »**. La DHG globale constante sur l'Essonne est un non-sens compte tenu de l'augmentation des populations collégiennes et lycéennes. Une classe fermée au collège Bara de Palaiseau en 2018 dans le seul but de pouvoir ouvrir une classe dans un autre collège à moyens constants et aboutissant à la saturation des classes de 3^{ème} à 30 élèves/classe. **Le lycée Camille Claudel** de Palaiseau risquait de perdre 2 classes l'an prochain. La mobilisation très forte des parents, élèves et professeurs a permis de sauver 1 classe et évité de saturer les classes à 33-35 élèves/classe : <https://www.facebook.com/Camille-Claudel-en-Lutte-105729872017613/>
- 2018 : « Parcoursup » qui **exacerbe la sélection dans certaines licences**, dites « non sélectives », « accroissement de la concurrence entre les établissements » ainsi qu'un « **système universitaire à deux vitesses** » (Cours des comptes 2020). Auparavant, les étudiants titulaires du bac avaient toujours une place dans les universités voisines d'Orsay (devenue université Paris-Saclay), d'Evry, de Sceaux, etc. L'enseignement supérieur n'a pas prévu de créer suffisamment de places pour accueillir l'ensemble des bacheliers alors que leur nombre est en augmentation. La sélection par Parcoursup engendre un fort stress chez les lycéens.
- 2019 : la « **Masterisation des recrutements (Bac+5)** » des enseignants conjuguée à une **faible rémunération (110% du SMIC)** ont asséché totalement le vivier des vocations au point qu'il manque 1000 maîtres d'écoles sur 1500 à la rentrée 2022 dans l'Académie de Versailles. Pour le secondaire, on compte 85 admissibles pour 216 postes au CAPES d'allemand, 816 admissibles pour 1035 postes au CAPES de mathématiques, 720 admissibles pour 750 postes au CAPES de lettres modernes...etc. Face à cette pénurie, le rectorat organise des « **jobs dating** » expédiés en 30 minutes avec à l'issue des contrats précaires⁷ (Bac+3). On assiste à l'« **Uberisation** » du métier d'enseignant.
- 2019 : La **limitation à 24 élèves par classe en Grande Section, CP et CE1** saluée par les parents et les enseignants, mais **sans création de postes**, qui revient de facto à pénaliser les 5 autres niveaux avec des effectifs culminant à 30 élèves (vases communicants). A Palaiseau, la réforme ne sera pas appliquée dans la plupart des écoles alors que les locaux le permettent.

A date, ces carences et dysfonctionnements persistent. Et, les difficultés de recrutements pour la rentrée 2022, inédites par leur ampleur, laissent présager du pire à venir dans les écoles, collèges et lycées de la circonscription.

Dans ce contexte dégradé, les parents d'élèves suivent avec attention les débats des **élections législatives**, qui marqueront l'orientation de notre pays pour les années à venir notamment en matière

⁷ A la 1^{ère} opportunité venue, ces enseignants contractuels démissionnent pour de meilleures conditions.



LETTRE OUVERTE AUX CANDIDATS A LA DEPUTATION

de politiques éducatives. Collectivement, nous, parents et représentants, avons donc identifié **11 propositions urgentes et prioritaires pour sauver le système éducatif.**

Pour les élèves des **écoles maternelles, élémentaires et primaires** du 1^{er} degré :

1. **Limitier les effectifs par classe.** L'allègement du nombre d'élèves pour mieux apprendre et rendre ainsi possible l'accompagnement des élèves en difficulté par les enseignants ; réviser les seuils d'ouvertures/fermetures de classes en créant des seuils par niveau et non plus par école afin d'appliquer réellement la limite à 24 élèves en Grande Section, CP et CE1 sans impacter les autres niveaux et en prévoyant le nombre suffisant de maîtres.
2. **Prévoir un nombre suffisant d'enseignants titulaires et remplaçants dès le 1^{er} jour de la rentrée.** Respecter le nombre légal d'heures devant élèves et redéfinir un cadre légal des brigades de remplaçants ; Améliorer **l'attractivité du métier d'enseignant** et les conditions d'accompagnement des nouveaux enseignants les premières années⁸.
3. Revoir la réglementation pour qu'une **continuité pédagogique effective soit prévue en cas d'absence(s) non remplacée(s) d'un enseignant ou remplacements perlés**, y compris en dehors du plan de continuité pédagogique prévu dans le cadre de crise sanitaire.
4. Une **école inclusive** qui n'abandonne aucun élève à besoin ou en situation de handicap :
 - a. Systématiser **le repérage précoce des élèves en difficultés effectif et gratuit par l'Éducation nationale** (médecin scolaire, PMI⁹, RASED, orthophonistes) afin de mettre en place le plus rapidement possible les prises en charge adaptées.
 - b. **Prévoir un nombre suffisant d'enseignants spécialisés** à dominante relationnelle (**maîtres G**), à dominante pédagogique (**maîtres E**) ainsi que des **psychologues** de l'éducation nationale **par la voie de la formation pour retrouver des effectifs de RASED complets** permettant le dépistage et la prise en charge effective de tous les élèves à besoins ;
 - c. **Valoriser le statut** des accompagnants d'élèves en situation de handicap (**AESH**) pour que chaque enfant puisse bénéficier de leur présence conformément au nombre d'heures notifiées par la MDPH¹⁰ ; Leur permettre de suivre un même élève tout au long de sa scolarité si nécessaire (difficultés d'adaptation et émotivité exacerbée de certains élèves à besoins).
5. **Prévoir dans la loi la présence obligatoire d'un ATSEM¹¹ par classe pour la maternelle** afin de favoriser les apprentissages (contre un ATSEM par école prévu par la loi actuelle) ;

Pour les élèves des **collèges et lycées** du 2nd degré :

6. Augmenter les moyens alloués aux collèges et lycées :
 - a. **Augmenter les DHG (Dotations Horaires Globales) afin que l'ensemble des projets portés par les professeurs et la totalité des dédoublements de classes souhaités**

⁸ Un nombre significatif démissionne en début de carrière faute d'accompagnement adapté.

⁹ Protection Maternelle Infantile.

¹⁰ Maison départementale des personnes handicapées.

¹¹ Agent territorial spécialisé des écoles maternelles.



LETTRE OUVERTE AUX CANDIDATS A LA DEPUTATION

puissent se faire sans qu'il n'y ait à choisir entre telle ou telle matière, entre tel ou tel projet, au détriment des conditions d'apprentissages des élèves ;

- b. **Limiter les effectifs par classe et en finir avec les fermetures de classes qui ne visent qu'à « économiser du professeur » et à « économiser de la DHG ».** L'allègement du nombre d'élèves pour mieux apprendre et rendre ainsi possible l'accompagnement des élèves en difficulté par les enseignants.
 - c. **Prendre en compte la spécificité de Palaiseau** où trois lycées Généraux et Technologiques cohabitent **en donnant à chacun les moyens de proposer une offre pédagogique ambitieuse**, en répartissant les lycéens de manière à maintenir des effectifs corrects dans chaque établissement et en menant une réflexion sur leur complémentarité.
7. **Disposer d'un professeur dans chaque matière dès le 1^{er} jour de la rentrée scolaire et prévoir un nombre suffisant de professeurs remplaçants.** Respecter le nombre légal d'heures devant élèves et redéfinir un cadre légal des brigades de remplaçants ; Améliorer **l'attractivité du métier d'enseignant** et les conditions d'accompagnement des nouveaux enseignants les premières années¹².
 8. **Augmenter les effectifs des assistants d'éducation (AED)** pour améliorer le climat scolaire et lutter contre le harcèlement scolaire ;
 9. **Prévoir dans la loi la présence obligatoire d'un psychologue de l'Éducation Nationale (Psy-EN) au minimum** dans chaque collège et lycée, deux dans les établissements à fort effectif ;
 10. Revenir sur la réforme du collège de 2015 en prévoyant un **accompagnement personnalisé en petit groupe par les professeurs** pour les élèves en difficulté. Cet accompagnement viendra compléter l'accompagnement en classe entière et le dispositif Devoirs Faits qui sont à l'heure actuelle insuffisants pour une réelle prise en charge des élèves les plus faibles ;

Enfin, pour les parents d'élèves **des écoles, collèges et lycées**, du 1^{er} et 2nd degré :

11. **Renforcer le statut des représentants de parents** et rendre la **co-éducation effective**. Les parents investis souhaitent le **respect de leur rôle et du code l'Éducation** :
 - a. La réalisation obligatoire d'un **projet d'école/d'établissement, élaboré en collaboration avec les parents et leurs représentants** comme le prévoit la loi ([Article L401-1](#)) et conforme au guide de l'académie de Versailles¹³ incluant les données et indicateurs indispensables, suivis d'année en année, pour répondre aux spécificités locales, et voté au 1^{er} conseil d'école/d'administration ([Article D411-2](#) / [Article L401-1](#));
 - b. La communication, systématique et **sans discrimination**, du projet d'école/d'établissement aux parents d'élèves dès l'inscription de leur enfant comme prévu par la loi ([Article L401-3](#)) ;
 - c. La **communication systématique des absences et remplacements** (durée de l'absence, du remplacement, nom de l'enseignant remplaçant) aux parents et à leurs représentants ([Circulaire n° 2017-050 du 15-3-2017](#) Annexe 4).

¹² Un nombre significatif démissionne en début de carrière faute d'accompagnement adapté.

¹³ Accès aux résultats globalisés des évaluations nationales, départementales et locales aux parents.



LETTRE OUVERTE AUX CANDIDATS A LA DEPUTATION

- d. Prévoir dans la loi d'apporter obligatoirement **une réponse écrite aux courriers des parents et de leurs représentants** adressés aux services de l'Inspection de l'Education Nationale, de la DSDEN, de l'académie et du ministère de l'Education nationale ;
- e. La **transmission obligatoire des coordonnées des parents** l'ayant autorisé aux fédérations des représentants de parents **sans discrimination** comme prévu par la loi ([Article D111-8](#)) dans les quatre premières semaines qui suivent la rentrée, et la transmission de la mise à jour de ces coordonnées si nécessaire en cours d'année.

Les parents des élèves des établissements scolaires de la circonscription et leurs représentants, vous demandent une politique ambitieuse s'agissant de l'organisation du système éducatif. C'est en ce sens que nous, comme tous les citoyens français, attendons de connaître en retour de cette lettre ouverte votre positionnement et vos engagements sur ces 11 propositions concernant l'école de la République (adresse email de contact : aape.palaiseau@gmail.com).

Les parents et représentants de parents d'élèves de l'AAPE Palaiseau, affiliée UNAAPE